

## SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Patrice BES - Jean-Paul HUC - Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Jacqueline GASSIN - Delphine CALICIS - Corinne CADARS - Nathalie PHILIPPE

Absents : Olivier BOUTIN - Céline BEGIN - Benoît MARCOUL (exc) - Adeline GATIMEL

Secrétaire : Delphine CALICIS

Compte rendu de la réunion du 14.01.2020 : approuvé à l'unanimité

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019 (N° 08.2020)**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion,

Considérant les résultats

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses 56 011.60 €                      Recettes 50 405.19 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses 36 966.75 €                      Recettes 57 968.85 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 5 606.41 € et un excédent d'investissement de 21 002.10 €,

Considérant les restes à réaliser,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

### **DELIBERATION MODIFICATIVE TERRAIN MARRAGOU (N° 09.2020)**

Vu la délibération n° 48.2019 du 15.10.2019,

Vu la proposition de la SAFER précisant le prix de vente de la parcelle ZC 137 et des frais s'y afférant,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'achat de la parcelle ZC 137 d'une superficie de 24 a 38 ca au prix de 1 455.30 € majoré des frais d'un montant de 360 €

- autorise M. le maire à signer la promesse unilatérale d'achat,

- les crédits seront inscrits au BP 2020.

### **DEMANDE SUBVENTION FRI POUR TRAVAUX EGLISE (N° 10.2020)**

Suite à la demande auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental pour les travaux à l'église de Cahuzac pour un montant total de travaux de 19 999.40 € HT, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du FRI (Fonds Régional d'Intervention).

Après délibération, le conseil municipal sollicite la subvention auprès de la Région.

### **ACHAT DE JEUX POUR L'AIRE DE JEUX (N° 11.2020)**

M. le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de changer un jeu à l'aire de jeux vu l'état non conforme.

Il propose

- tour Dialo du catalogue SEMIO au prix de 2 968.46 € HT (pour enfants de 3 à 12 ans)

- handpan duo du catalogue Direct jeux au prix de 2 692.64 € HT (à partir de 3 ans, frapper avec la main ou les doigts pour jouer)

Après délibération, le conseil municipal accepte l'achat de ces deux jeux dont les crédits seront inscrits au BP 2020 pour un montant de 6 710 €.

### **FIXATION DU PRIX DU LOYER POUR LA PETITE FRIPERIE (N° 12.2020)**

Suite à la lettre de résiliation envoyée à la mairie par le Service d'aide à domicile stipulant qu'ils quitteront les locaux en date du 30 avril 2020,

Suite à la lettre de la petite friperie sollicitant les locaux de l'office de tourisme au rez-de-chaussée,  
Considérant que le loyer global (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage) s'élevait à 389.45 €,

Le conseil municipal, après délibération,

- fixe le loyer à 250 € par mois charges comprises à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour la partie demandée
- autorise M. le maire à établir le bail à intervenir avec la petite friperie.

### **DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ASSURANCE DE LA BIBLIOTHEQUE (N° 13.2020)**

M. le maire informe le conseil que l'association de la bibliothèque sollicite la prise en charge de l'assurance relative à l'accueil de personnes dans les locaux. Celle-ci s'élève pour 2020 à 205 €.

M. le maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association pour compenser cette dépense.

Après délibération, le conseil approuve cette subvention exceptionnelle d'un montant de 205 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTION « SENSITIVE FESTIVAL »**

M. le maire donne lecture de la demande de subvention pour l'organisation du festival qui doit avoir lieu au Château de Mayragues du 31 juillet au 02 août 2020. Après discussion, le conseil municipal donne avis défavorable.

### **DEVIS BLAZY POUR CREATION D'UN BOX DEDIE AUX ASSOCIATIONS**

M. le maire présente le devis de l'entreprise BLAZY relatif à la construction d'un mur de séparation entre l'espace mairie et l'association du Comité des fêtes pour un montant de 3 130 € TTC.

Après discussion, le conseil accepte ce devis. Les crédits seront inscrits au BP 2020.

### **CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE POUR MISE A DISPOSITION DE MATERIEL (N° 14.2020)**

Suite à la proposition de convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés dans le cadre des Plans communaux de sauvegarde, Cette convention permettrait de mettre à notre disposition les matériels et véhicules du centre de secours départemental basé à Réalmont moyennant une contribution.

Vu l'article V de la convention fixant la participation à 300 € TTC ar an,

Après délibération, le conseil municipal

- approuve la convention
- autorise M. le maire à signer la convention
- s'engage à inscrire les crédits au BP 2020.

### **ACHAT DU TRACTEUR (N° 15.2020)**

Vu la proposition de vente du tracteur de M. MANDIRAC Alain (EARL BLAZY) Sis au 201 chemin de Blazy à Cahuzac sur Vère,

Considérant la nécessité d'acquérir un tracteur adapté à l'épaveuse,

Considérant le prix de vente de 75 000 € HT,

Après délibération, le conseil municipal accepte d'acheter le tracteur à M. MANDIRAC Alain, gérant de l'EARL de Blazy au prix de 75 000 € HT. Les crédits seront inscrits au BP 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Tour de garde élection municipale du 15 mars 2020
- Réflexion autour de l'orthophoniste
- Atelier petite enfance : pourquoi la commune de Cahuzac n'a que 6 places alors que 42 enfants sont susceptibles d'être gardés sur le secteur. Les assistantes maternelles ne peuvent pas accueillir plus de 4 agréments + 2 périscolaires chacune. Demander à l'agglo les 6 places pour le ballon voyageur
- prochaine réunion : vendredi 20 mars 2020 à 20 h 30 pour l'installation du conseil municipal

(séance levée à 22 h 30)